



**Aux contribuables de la
Ville de Macamic**

AVIS PUBLIC

Est donné par la greffière-trésorière adjointe de la Ville de Macamic, que :

Lors de la séance régulière du 8 mai 2023, 19 heures le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante:

492, Route 101
Lot 4 729 568
Cadastre du Québec
Propriétaire : Matériaux Abitibi Ltée

L'objet de la demande est le suivant:

- Permettre le maintien tel que construit du garage avec une marge arrière à 3,49 mètres au lieu de 6 mètres tel que décrit au règlement de zonage 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic.

Donné à Macamic, ce 20 avril 2023


Joëlle Rancourt
Greffière-trésorière adjointe